

La Gazette en Yvelines

La programmation de la halle Sulzer dévoilée

Dossier page 2

À terme, l'ancienne friche industrielle, située dans la zone d'aménagement concertée Mantes Université, accueillera le futur pôle universitaire, un jardin ouvert et un espace culturel.



MANTES-LA-JOLIE
Le quartier gare devient
zone d'aménagement
différé

Actu page 6



Actu page 5

POISSY
Les colis
du confinement
abondent
à la Poste



Actu page 7

YVELINES
Cette année,
pas de porte-à-
porte pour les
pompiers

VERNEUIL-SUR-SEINE

Alerte après la
découverte d'une
fissure au gymnase
François Pons

Faits divers page 10



Actu page 4

LIMAY

Entre collectif
de soutien et
réorganisation,
l'avenir de
la trésorerie
incertain

AUBERGENVILLE

Trois opérateurs retenus
pour aménager une parcelle

Page 5

YVELINES

Les personnels de vie scolaire
en grève

Page 6

MORAINVILLIERS

Pour être accessible aux handicapés,
la mairie prévoit de déménager

Page 7

VILLENNES-SUR-SEINE

Une convention de permaculture
pour désenclaver les poubelles

Page 8

LES MUREAUX

Deux enfants pris au piège
dans un incendie

Page 10

VALLEE DE SEINE

Un concours d'illuminations
pour fêter la magie de Noël

Page 12

VOLLEY-BALL

CAJVB : Les hommes s'inclinent
à domicile

Page 12



Plus d'infos ? Contactez-nous !

[@VerneuilSurSeine](https://www.verneuil-sur-seine.fr) [@VilledVerneuil](https://www.verneuil-sur-seine.fr) [@verneuil.sur.seine](https://www.verneuil-sur-seine.fr)
ville-verneuil-sur-seine.fr monpaniervernolien@ville-verneuil-sur-seine.fr

MARKETPLACE 100% VERNOLIENNE
RETROUVEZ TOUS VOS COMMERÇANTS À 2 CLICS DE
CHEZ VOUS



MANTES-LA-VILLE

La programmation de la halle Sulzer dévoilée

LUCILE GIROUSSENS



LA GAZETTE YVELINES

La programmation tripartite qui permettra à l'Est la poursuite de la constitution d'un pôle universitaire réunissant l'IUT de Mantes-en-Yvelines (actuellement situé près d'Intermarché, Ndlr), le CFAi Mécavenir et l'Institut des sciences et techniques des Yvelines, à l'horizon 2023-2024.

De l'aveu même du président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (Epamsa), Pierre Bédier (LR), le projet de la zone d'aménagement concertée de Mantes Université, lancé en 2006, « était dans les limbes pendant quelques temps ». Sur une zone de 40 ha, l'ensemble est destiné à accueillir environ 2 500 logements, certains ayant déjà été livrés, des commerces en pied d'immeuble, mais surtout à donner une seconde vie à la halle Sulzer, ancien bâtiment dédié à l'assemblage de pompes et de moteurs de bateaux mesurant 300 m de long, 30 m de large et 30 m de haut.

Un projet commercial en 2015, puis de pôle musical avaient été évoqués puis avortés. En mars 2019, une présentation du futur projet devait être faite par l'Epamsa au Marché international des professionnels de l'immobilier de Cannes (Côte d'Azur), avant finalement d'être, elle aussi, repoussée. C'est finalement ce lundi 7 décembre, lors d'une conférence de presse qu'ont été dévoilées les orientations prises par l'Epamsa pour ce bâtiment, « qui rappelle le passé industriel de Mantes-la-Ville » mais qui faisait office de « barrière au milieu du quartier », insiste Pierre Bédier. D'autres aménagements ont également été présentés, comme la création d'un mail planté, ou encore l'extension du parking-silo pour passer de 500 à 750 places.

Divisée en tiers, la structure accueillera dans un premier temps une pépinière qui fournira les essences des différents espaces paysagers présents sur la Zac avant de se transformer en un pôle univer-

sitaire à l'Est, en « jardin d'hiver » pour sa partie centrale et d'un équipement culturel « structurel » dans sa partie Ouest. Les travaux pour sa réhabilitation devraient commencer l'année prochaine. Pour l'heure, le coût total de l'opération « n'est pas stabilisé, mais on est sur des opérations qui font entre 60 et 80 millions d'euros », souligne Emmanuel Mercenier, directeur général de l'Epamsa.

« Dans les limbes pendant quelques temps »

Le nouveau plan-guide d'aménagement de Mantes Université a ainsi été finalisé « à l'automne », fait remarquer ce dernier. « Ce plan-guide est articulé autour d'îlots bâtis, [...], avec des espaces verts au cœur de ces îlots, détaille-t-il. [...] Deuxième chose, la halle Sulzer est un élément emblématique de secteur et il a été convenu de garder cette trace [...], de la mettre en valeur par des perspectives de mise en scène. »

Ainsi, il sera possible, depuis la gare, de rejoindre le bâtiment par « deux voies piétonnes traversantes », qui marqueront la division de la halle Sulzer en trois. « Le principe retenu c'est de réhabiliter cette halle, poursuit le directeur général. On va conserver la structure métallique, on va la rénover, c'est un travail qui va être entrepris l'année prochaine et qui va être assez conséquent. [...] En revanche, tout ce qui est murs périphériques et toitures vont être tombés. »

La programmation tripartite qui permettra à l'Est la poursuite de la constitution d'un pôle universitaire réunissant l'IUT de Mantes-

en-Yvelines (actuellement situé près d'Intermarché, Ndlr), le CFAi Mécavenir et l'Institut des sciences et techniques des Yvelines, à l'horizon 2023-2024. « L'IUT et Mécavenir vont mutualiser leurs espaces, en gros c'est 1 500 étudiants », indique Emmanuel Mercenier. En septembre dernier, le Département avait ainsi lancé un appel d'offres pour une « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation, [...] la conception [...] et mission d'assistance au pilotage de l'opération du pôle universitaire du Mantois ».

Ce bâtiment mutualisé entre l'IUT et le CFAi devrait avoir une superficie de « 14 000 m² » et comprendre « des locaux d'enseignement et locaux tertiaires, des espaces de partage et de convivialité des parkings en sous-sol, un espace cafétéria, un centre de ressources », précise l'appel d'offres. « Ce sera des bâtiments légers, en constructions biosourcées et aux volumes simples sont construits sous les structures métalliques », note Emmanuel Mercenier. Le coût de l'opération seule est quant à lui estimé par le Département à « 62 millions d'euros TTC », détaille le marché public. Le directeur général de l'Epamsa insiste sur des inspirations telles que le jardin des Fonderies et les Machines de l'île à Nantes (Loire-Atlantique) et la Station F, campus de jeunes pousses à Paris.

Au centre, un jardin d'hiver, « sur le même principe que le jardin des Fonderies à Nantes [...], on imagine ça avec des façades latérales qui sont ouvertes, une promenade plantée avec un cœur végétalisé qui pourra symboliser la résilience de l'édifice », enchaîne Emmanuel Mercenier. Enfin, à l'Ouest, « l'idée est de conserver le mur au niveau de l'avenue, pour faire un bloc un peu plus sombre qui nous permettrait par exemple, c'est une idée qui pourrait être approfondie, vous avez l'Atelier des Lumières à Paris qui pourrait, ça ou un équivalent, être mis en œuvre dans ce troisième tiers », s'enthousiasme-t-il.

Pierre Bédier sait en tout cas ce que cela ne sera pas « une salle de concerts ». S'il reconnaît qu'il n'y a « pas de limites » au projet porté, par le privé ou une structure départementale, il s'agira plutôt d'une structure « plutôt tournée vers les arts plastiques et numériques, est-ce que ce n'est pas un endroit pour faire

un musée numérique », explique-t-il. Une décision concernant cet équipement sera prise « dans le courant de l'année ».

Le temps que les différents équipements se construisent, la halle Sulzer sera lieu « d'urbanisme transitoire », un dispositif que détaille Emmanuel Mercenier :

« On réhabilite la structure métallique [...] et l'idée de l'urbanisme transitoire c'est d'occuper la halle par une pépinière. [...] Pas seulement pour faire une pépinière, ce sera des essences arbustives et autres qui seront plantées sur la Zac, le long des voiries publiques [...] et d'assurer un premier verdissement hors-sol de l'opération. » ■

Groupe scolaire, plusieurs terrains à l'étude

Lors de cette conférence de presse, le maire mantevillois et désormais deuxième vice-président au sein de l'Epamsa, Sami Damergy (SE), a confirmé que « deux-trois emplacements ont déjà été visualisés » dans le cadre de la réaffectation d'un terrain au nouveau groupe scolaire. « On est en train de les regarder ensemble, avec la ville voisine de Buchelay », précise-t-il également. L'un de ses emplacements est notamment situé derrière la halle Sulzer.

Le choix définitif sera connu « d'ici deux mois », assure l'édile mantevillois. « La seule certitude que l'on a c'est que ce sera un équipement intercommunal [...] et que donc à ce titre, elle bénéficiera de subventions exceptionnelles du Département », précise Pierre Bédier (LR), président du conseil d'administration de l'Epamsa et président du Département. La date d'ouverture de l'équipement n'est cependant pas connue. « Si on fait une inauguration en 2023, c'est qu'on n'aura pas perdu de temps », conclut-il.



Ouvert Dimanche au Jeudi de 10h à 22h30
et le vendredi et samedi jusqu'à 23h00



Centre Commercial Leclerc,
ZAC Du Chemin Neuf - 78260 Achères

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr

Au plus près des besoins des collectivités territoriales et de leurs élus, **Les Résidences Yvelines Essonne** propose une large gamme de solutions de logements (sociaux, intermédiaires, accession sociale) de qualité à des prix accessibles inférieurs à ceux du marché, à travers ses deux métiers de gestion locative et de gestion immobilière.

Les Chiffres clés 2019

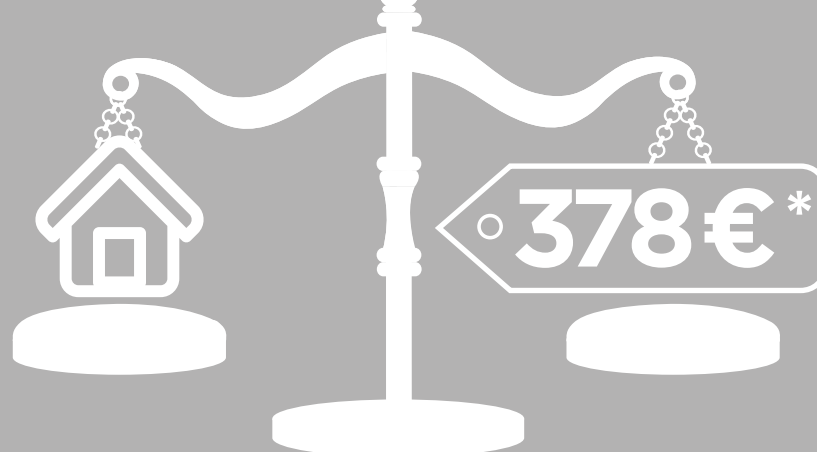
SATISFACTION DE NOS LOCATAIRES

74,3 %*



*Enquête de satisfaction menée en juin et juillet 2019 sur un panel de 2212 locataires

LOYER MOYEN



*Moyenne des loyers 2019 (collectifs et pavillons) quittancés sur au moins un mois complet

100 000
locataires



524
RÉSIDENCES



Effectif : 591
collaborateurs

Dont
213
GARDIENS*
*au 30 avril 2020

7 agences



122 communes

LIMAY

Entre collectif de soutien et réorganisation, l'avenir de la trésorerie incertain

La Ville lance un collectif de soutien pour conserver la trésorerie dans les prochaines années. La direction départementale des finances publiques (DDFIP) dément, elle, sa fermeture.

■ CELINE CRESPIN

La trésorerie de Limay est-elle vouée à fermer ? Les Limayens s'interrogent probablement depuis la motion de préservation des missions de ce service public, votée en conseil municipal le 25 juin 2019. Convaincus que la réforme de la direction générale des finances publiques, visant à moderniser les pratiques de la trésorerie en 2023, aura pour conséquence « la disparition de ce service public », les élus appellent même, dans le bulletin municipal de septembre-octobre dernier, les habitants à se réunir en « collectif de soutien et de défense de la trésorerie ». La direction départementale des finances publiques (DDFIP), elle, nie l'éventualité d'une fermeture de la trésorerie.

« Nous n'avons jamais été dupes »

« Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris par l'initiative du maire [...], confie le 27 novembre le directeur de la DDFIP des Yvelines, Denis Dahan. Non seulement nous n'allons pas fermer Limay, comme tous les endroits dans lesquels nous

avons une trésorerie dans le Département, mais nous allons améliorer les services pour le public. »

Pour cela, il s'appuie notamment sur un courrier, daté du 6 juin 2019, que s'est procuré *La Gazette* dans lequel l'ancien ministre de l'action et des comptes publics et actuel ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin (LREM), expliquait au président du Département, Pierre Bédier (LR), que « le ministère [...] souhaite renforcer fortement la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique ». Expliquant que « depuis 2012, près de 700 points de contact ont été fermés », Gérald Darmanin déclare qu'il « souhaite arrêter [cela] » en renforçant la « présence de la DGFIP dans 34 communes [yvelinoises], soit onze de plus qu'actuellement ».

La conseillère municipale en charge notamment du développement des services publics, Muriel Dangerville, n'en croit cependant pas un mot. « À Limay, nous n'avons jamais été dupes et nous savons quels dégâts sont cachés par ce

genre de propos idylliques », lâche-t-elle en dénonçant la transformation de la trésorerie en une permanence accessible uniquement sur rendez-vous. « Quand les gens vont vouloir venir, on leur demandera des choses pour savoir si cela vaut le coup de les recevoir », regrette-t-elle, tout en dénonçant une baisse de l'amplitude horaire de la trésorerie.

D'après un courrier du 21 juillet adressé au maire, Éric Roulot (PCF), par le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot, ce dernier explique que « ces permanences seront tenues en priorité durant les périodes utiles et d'affluence des contribuables en mai (déclaration de revenus), septembre (paiement du solde de l'impôt sur le revenu), octobre, novembre, jusqu'à la mi-décembre (calcul et paiement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière) ».

« Un rendez-vous de qualité »

Concernant la prise de rendez-vous, le préfet y voit aussi un gage de qualité car une « équipe fiscale de la DGFIP répondra aux questions les plus simples et, pour celles plus complexes, organisera un rendez-vous de qualité, avec la confidentialité adaptée, entre le contribuable et un agent du service des impôts des



Le 25 juin 2019, le conseil municipal avait voté une motion de préservation des missions de la trésorerie limayenne.

particuliers (SIP) à la permanence de Limay, sans nécessiter à l'avenir pour le contribuable de se déplacer à Mantes-la-Jolie (au centre des finances publiques, Ndlr) ».

Pour Denis Dahan, cela s'explique par le fait que des employés à Mantes-la-Jolie, habilités à répondre aux questions concernant les calculs de paiement de l'impôt, travailleront, durant les permanences, à la trésorerie de Limay qui, actuellement, « n'est pas habilitée » pour y répondre. « C'est cela la grande différence [par rapport à la situation actuelle], déclare-t-il. C'est pourquoi je dis que le service est non seulement maintenu mais aussi qu'il est amélioré. »

Ces explications semblent convaincre l'élue d'opposition limayenne, Cécile Dumoulin (LR). « Non, la trésorerie ne fermera pas

[...], écrit-t-elle dans un communiqué de presse, daté du 30 novembre, en rappelant que les évolutions ne s'appliqueront qu'à partir de 2023. L'accueil du public sera maintenu [...] et une amélioration du service public sera rendue par la prise de rendez-vous à la permanence de Limay, alors qu'avant il fallait se déplacer au centre des impôts à Mantes. »

Persuadée que les transferts d'activités conduiront inévitablement à une suppression d'emplois à la trésorerie de Limay, Muriel Dangerville prévient : « Limay ne fermerait pas tout de suite. J'utilise du conditionnel mais cela ne serait pas pour tout de suite car ils savent qu'à Limay, on ne se laisse pas faire. » Les propos d'une fermeture au-delà de cette date ne sont pas confirmés par le directeur départemental des finances publiques. ■

Chez Kiara on trouve vêtements, conseils et partage

Durant cette période difficile, La Gazette en Yvelines propose à ses lecteurs de découvrir, ou redécouvrir des commerçants du centre-ville mantais. Depuis 2017, Aurélie Monanges, gérante de Kiara, évoque un coup de coeur pour la ville et sa clientèle.

Ce mercredi 2 décembre, quand une cliente passe la porte de la boutique Kiara, 13 rue Colmar, elle est directement accueillie par la gérante, Aurélie Monanges : « Vous avez -30 % sur toute la boutique et -50 % lorsque c'est écrit en rouge. » En cet fin d'après-midi, la boutique de prêt-à-porter ne désemplit pas. « Il ne faut rater personne, il faut être là où on ne s'y attend pas », insiste celle qui est commerçante depuis une vingtaine d'années.

Après Lille (Nord), c'est à Mantes-la-Jolie qu'Aurélie Monanges ouvre sa boutique en 2017. « J'ai suivi mon mari qui a été muté, on a cherché d'abord à habiter en région parisienne mais on a préféré se rapprocher dans les Yvelines et on a découvert cette ville qui est Mantes-la-Jolie et on voit bien que c'est une

ville très agréable », explique-t-elle de son choix d'implantation.

Et dans ses paroles, ressort un réel coup de coeur pour la ville : « C'est une ville très populaire et j'aime ça, il y a une grande mixité, c'est une ville qui est très accessible, et on s'y sent bien, où il fait bon vivre et où la clientèle est très accueillante. J'ai trouvé que Mantes était une ville très artistique, très jolie, par sa collégiale, ses rues piétonnes, par la fréquentation, par son architecture. »

Dans la boutique, se pressent tous les âges « de 15 à 70, voire même 80 ans », souligne Aurélie Monanges. Et très vite, Kiara est devenu un lieu de convivialité. « C'est exactement le café du coin, un lieu d'échanges, de rencontres et beaucoup de partages, j'ai des mères et filles qui viennent, sourit-elle. Je

n'ai plus besoin de faire la vendeuse, les clientes parlent ensemble. C'est ce qu'on recherche aujourd'hui, les gens ont besoin de ça. »

Le style des vêtements qu'elle propose est « italien avec des matières naturelles, beaucoup de coton, [...] la femme qui aime avoir de l'originalité, être féminine mais en même temps dans le confort, une femme dynamique », détaille-t-elle. Et si lors du premier confinement elle avait créé un site internet, elle ne veut pas en faire le coeur de son métier. « Cela peut être une aide visuelle, mais moi mes clientes elles ont besoin de toucher, insiste-t-elle. [...] Moi mon professionnalisme c'est sur le terrain. Sur internet vous n'avez pas ça, c'est ça qu'on cherche dans une petite boutique, le contact, que les gens parlent ensemble. »

« Mon professionnalisme c'est sur le terrain »

Sur les changements à venir, Aurélie Monanges est claire : « Un magasin doit toujours se renouve-



Et très vite, Kiara est devenu un lieu de convivialité. « C'est exactement le café du coin, un lieu d'échanges, de rencontres et beaucoup de partages, j'ai des mères et filles qui viennent », sourit Aurélie Monanges.

ler. » Elle envisage de développer sa communication sur les réseaux sociaux car le « potentiel » de Mantes-la-Jolie ne cesse d'augmenter : « Je pense qu'ici on se sent vite chez soi, il va y avoir de plus en plus de jeunes qui vont venir habiter ici. »

Un rajeunissement qui l'a déjà conduit à adapter sa gamme. « Quand je suis arrivée, j'ai fait plus

classique et après je me suis adaptée à la clientèle qui aime un style un peu plus branché », précise-t-elle. Elle propose désormais sacs, accessoires et chaussures pour compléter ses tenues. « La prochaine étape c'est de développer les grandes tailles, c'est un gros budget mais il y a un besoin, confie-t-elle. J'aimerais développer un rayon un peu plus haut de gamme, il y a beaucoup de choses, il y a toujours de quoi se renouveler. » ■

POISSY

Les colis du confinement abondent à la Poste

Avec le confinement, la cadence et les équipes de l'agence Colissimo de la Poste de Poissy augmentent, pour faire face à une fin d'année sans précédent.

■ KEVIN LELONG

Le soleil est encore loin de se lever, mais, à Poissy, l'agence Colissimo de la Poste est déjà en effervescence. Depuis le confinement et avec les fêtes de fin d'année qui se profilent, les commandes en ligne explosent et la plateforme pisciacaise fait face à un afflux de colis exceptionnel. « C'est la première fois que je vois ça aussi tôt dans l'année », s'étonne encore Myrella Ladamus, agent de poste dans les Yvelines depuis maintenant quatre ans. Ici, depuis quelques jours, la barre symbolique des 30 000 colis quotidiens a été franchie. Dans l'entrepôt, une soixantaine de camionnettes sont rangées en ordre de bataille pendant que les livreurs s'empressent de les remplir. Dès 7h, ils desserviront une cinquantaine de communes yvelinoises.

« Avec la crise sanitaire, on note une hausse du trafic de colis de plus de 30 %, se réjouit Mickaël Lopes, le directeur de cette fourmilière jaune. Habituellement on enregistre plutôt une progression annuelle de 10 %. » Les rails de son trieur automatique dévoilent ainsi l'ampleur du boom du e-commerce favorisé par les confinements. « On remarque qu'il y a des types de colis qu'on ne voyait pas avant,

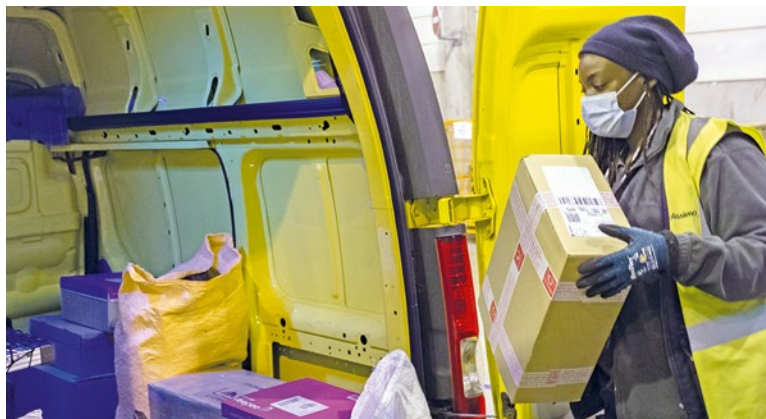
comme des meubles », souligne Mickaël Lopes. « Maintenant on livre vraiment de tout, même du papier toilette », confirme Myrella Ladamus qui rencontre désormais dans ses livraisons une clientèle plus âgée et plus rurale. En pleine période de « Black Friday » et à l'approche de Noël, le rythme s'intensifie encore davantage pour elle. Cette année, le site anticipe une croissance de plus 50 % au 15 décembre contre 35 % en temps normal.

« On passe de 156 à 213 tournées, on est même en train de voir si on peut encore augmenter », indique le

directeur. Pour cette période de rush, le site pisciacais a fait appel à du renfort. Depuis le début du mois de novembre, 30 personnes ont été recrutées en CDD et des heures supplémentaires distribuées.

« C'est un rythme à prendre parce que c'est vrai que si on a 200 colis à livrer pendant plusieurs jours d'affilée ça fait beaucoup », explique Myrella Ladamus en scannant les cartons un à un. Un autre salarié souligne que la présence d'un trieur de colis automatique « limite beaucoup les efforts physiques » par rapport à d'autres sites.

Si la direction prévoit de prolonger certains de ses agents « jusqu'à la fin du mois de janvier pour les soldes », la CGT, elle, demande qu'ils puissent être conservés définitivement. « Le plus important c'est qu'on ne manque pas de personnel pendant cette période-là, ce qui pour le moment a été bien géré », rapporte un représentant syndical. ■



« C'est un rythme à prendre parce que c'est vrai que si on a 200 colis à livrer pendant plusieurs jours d'affilée ça fait beaucoup », explique Myrella Ladamus, agent de poste à Poissy.

■ EN BREF

AUBERGENVILLE

Trois opérateurs retenus pour aménager une parcelle

Située dans la zone d'activités des Chevries et d'une surface de 5,6 ha, cette parcelle sera dédiée aux activités industrielles et logistiques.



Dans un communiqué daté du 27 novembre, la communauté urbaine fait savoir que trois opérateurs « acteurs majeurs de l'immobilier en France » ont été retenus à l'issue de l'appel à candidatures : Prologis, Quartus et Spirit.

Depuis le 20 juillet dernier, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) était à la recherche d'un acquéreur pour 15 parcelles d'une superficie totale de 5,6 ha situées le long de l'A 13 dans la zone d'activités des Chevries. Dans un communiqué daté du 27 novembre, elle a fait savoir que trois opérateurs, « acteurs majeurs de l'immobilier en France », ont été retenus à l'issue de l'appel à candidatures : Prologis, Quartus et Spirit. Le gagnant sera dévoilé en février, lors d'un conseil communautaire.

« Ce projet vise aussi plusieurs objectifs : la diversification et la complé-

mentarité [...] ; le caractère innovant du projet par rapport au secteur d'activité ; la création d'emplois ; l'attractivité et la visibilité du territoire ; la création de recettes fiscales pour la collectivité », énumère GPSEO des attendus. La parcelle sera dédiée aux activités industrielles et logistiques.

« La position de poids des trois short-listés sur le marché de l'immobilier d'entreprise, tout comme la qualité de leur projet, attestent de l'attractivité économique de notre territoire », souligne dans ce même communiqué le président de GPSEO, Raphaël Cognet (LR). ■

VOTRE CHAUDIÈRE AU FIOUL A DE L'AVENIR.

COMMUNIQUÉ

97% DES FRANÇAIS QUI SE CHAUFFENT AU FIOUL DOMESTIQUE L'APPRECIENT POUR LE CONFORT QU'IL PROCURE.*

ET ON DEVRAIT TOUT CHANGER ?

Non, ce ne sont pas les déclarations opportunistes, ni même les bonnes intentions ou les bons sentiments qui font avancer le monde. Ce sont les idées et les solutions.

Les annonces gouvernementales concernant la transition énergétique ouvrent de nouvelles perspectives et ont fixé une échéance au 1^{er} janvier 2022, mais elles ont suscité de nombreuses interrogations. Il est temps de dire clairement les choses :

- Le fioul domestique est bien sûr autorisé en usage de chauffage au-delà de 2022.
- Votre installation actuelle pourra être conservée jusqu'à son obsolescence au-delà du 1^{er} janvier 2022.
- Seules les chaudières neuves qui seront installées après le 1^{er} janvier 2022 devront répondre à de nouvelles normes.

Pour ces installations nouvelles, les professionnels ont développé en collaboration avec les agriculteurs, une nouvelle énergie de chauffage : le biofioul, un biocombustible à base de colza produit en France, disponible en 2022.

Dans les territoires, on ne refuse pas le changement mais avant de changer, on commence par chercher les meilleures solutions pour tout le monde.



ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TOUT CHANGER POUR CHANGER LE MONDE.

Pour en savoir plus, interrogez un professionnel du fioul domestique reconnu localement. Il vous présentera la solution adaptée à votre logement pour un chauffage au fioul durable, local et performant.



* Sondage Opinion Way & FF3C - Août 2020

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MANTES-LA-JOLIE

Le quartier gare devient zone d'aménagement différé

Cette disposition permet à la municipalité de garder la main sur les projets fonciers proposés, en limitant l'envolée des prix.

■ LUCILE GIROUSSENS

La délibération, présentée lors du conseil municipal du 30 novembre dernier et portant sur la création d'une zone d'aménagement différé (Zad) dans le quartier gare mantais, pour une durée de six ans, a donné lieu à des échanges de mots très vifs entre le conseiller municipal et président du Département Pierre Bédier (LR) et le conseiller municipal d'opposition communiste Marc Jammet. Si le premier a justifié la création de la Zad par la volonté de la collectivité d'avoir une certaine maîtrise du foncier, le deuxième craint, lui, une expropriation pour les propriétaires et que le prix du foncier ne soit pas accessible à tous.

« Avoir la main, qu'est-ce que ça signifie ? Pour les promoteurs qui nous écouteront ce soir, cela voudrait dire que nous pouvons contester les projets d'aménagements qui ne nous conviendraient pas, explique de la position de la Ville, Pierre Bédier. Pour les propriétaires qui souhaitent céder leurs biens à des promoteurs, naturellement ça veut dire que nous pouvons accepter sans envolée du foncier, le risque étant

dans ce périmètre, nous savons bien maintenant, que des prix absolument considérables soient proposés aux propriétaires qui naturellement les incitent à vendre, mais au détriment de la qualité des projets proposés, avec le risque qu'arrive dans le secteur des projets beaucoup trop chers, puisque le prix du foncier est un déterminant très important du prix final de l'habitat. »

« Un coup d'épée dans l'eau »

Marc Jammet a regretté pour sa part un « coup d'épée dans l'eau » dans cette lutte contre l'inflation des prix du foncier, précisant qu'un taux de 20 % « de taxe d'aménagement à taux majoré » avait été voté, lors du conseil communautaire du 19 novembre. « C'est surtout ce qui va se construire qui va jouer, quels immeubles on va construire et c'est là que l'inflation va jouer. Quels prix de vente, quels loyers, accessibles à qui, aux Mantais qui ont besoin de se loger mieux, plus près de la gare pour aller travailler ou à de nouveaux arrivants beaucoup plus fortunés ? questionne-t-

il [...] Vous croyez vraiment qu'ils vont payer une taxe de 20 % sans augmenter les prix de vente ? »

Quant au droit de préemption, il estime que cela pénalisera « les propriétaires actuels [qui] ont consenti d'énormes sacrifices pour rester dans le secteur que vous visez et qui auront du mal à vendre aujourd'hui ». Des propos qui entraînent une réplique plus qu'agacée de Pierre Bédier : « N'inquiétez pas les gens Monsieur Jammet. L'expropriation à bas prix elle est impossible, on n'est pas en Union soviétique [...]. Toute expropriation, et c'est ce que vous dit la délibération mais vous la lisez à l'envers, peut-être parce

qu'elle n'est pas en caractères cyril- liques, que tout État de droit passe par un juge et que si quelqu'un n'est pas content de l'évaluation du prix, il a la possibilité d'aller devant le juge de l'expropriation. »

« Ce n'est pas comme ça qu'on mène un débat », répond Marc Jammet, tandis que Pierre Bédier hausse le ton : « Je vous empêcherai de parler monsieur Jammet, je ne vous laisserai pas parler, chaque fois que vous tiendrez des propos diffamatoires. [...] Vous êtes un désinformateur, votre style Jammet, c'est le KGB en pire ! » Marc Jammet conclura cet échange tendu : « Et vous c'est monsieur Pinochet ! » ■



« Avoir la main, qu'est-ce que ça signifie ? Pour les promoteurs qui nous écouteront ce soir, cela voudrait dire que nous pouvons contester les projets d'aménagements qui ne nous conviendraient pas », explique de la position de la Ville le conseiller municipal, Pierre Bédier (LR).

■ EN BREF

YVELINES

Les personnels de vie scolaire en grève

Ils dénonçaient une surcharge de travail induite par le protocole sanitaire. Le syndicat SNES-FSU estime « entre 25 à 40 % » le nombre de personnel supplémentaire nécessaire.

100 % de personnel de vie scolaire en grève au collège Jules Ferry de Mantes-la-Jolie, au collège René Cassin de Chanteloup-les-Vignes ou encore au lycée Léonard de Vinci de Saint-Germain-en-Laye. Des chiffres de participation « assez impressionnants » pour un représentant du SNES-FSU ayant relayé cet appel à la grève.

« Ce sont des contrats précaires, [...] mais ils sont quand même mobilisés parce que les contraintes du protocole sanitaire [...] font qu'ils ont une surcharge assez démentielle », poursuit-il. Parmi cette surcharge, se trouvent notamment l'échelonnement des heures d'entrée et de sortie et du temps de la restauration, mais aussi les absences pour des cas de Covid-19 ou de suspicion. Parmi les revendications du syndicat, se trouve l'augmentation du nombre de personnel, estimée entre « 25 à 40 % » pour le département. « C'est des choses qu'on réclame depuis fort longtemps, explique le syndicaliste. [...] Quand les vies scolaires sont à l'arrêt c'est qu'il y a un problème et là c'est qu'ils ont besoin de renforts tout simplement. » ■

■ INDISCRETS

Quelques semaines après avoir été à l'origine d'une lettre ouverte, à destination du président de la République, Emmanuel Macron (LREM), pour qu'1 % du plan de relance soit consacré aux quartiers prioritaires, la maire de Chanteloup-les-Vignes, Catherine Arenou (DVD), a une nouvelle fois signé avec 79 autres élus, une tribune diffusée dans *Le Nouvel Obs* « pour sauver le sport dans les quartiers » et adressée au ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer (LREM), et à la ministre déléguée aux sports, Roxana Maracineanu (LREM).

« Les associations pionnières du socio-sport sont fragilisées par l'absence d'engagement pérenne (convention d'objectifs triennale) de l'État. Nous souhaitons coconstruire une politique publique ambitieuse et interministérielle », détaillent-ils. Des associations sportives touchées par la crise sanitaire et voyant une baisse significative de leur nombre d'adhérents. Récemment, Catherine Arenou confiait que cette baisse atteignait « 25 % ». Outre les recommandations du plan Borloo, les signataires demandent « un fonds pérenne d'urgence [...] la création et le financement de 5 000 emplois sportifs [...] le financement de conventions triennales ». ■

Le compte Twitter de soutien à l'action du maire pisciais Karl Olive (DVD), @PoissyKO2020 n'a pas caché sa satisfaction. Dans un tweet du 1^{er} décembre, il a indiqué que le tribunal administratif de Versailles avait débouté Aymeric Mahiet, colistier de la liste Poissy ensemble menée par Fanny Bernard (3,99 % des suffrages exprimés lors des élections municipales, Ndlr), de son recours demandant l'annulation du scrutin du 15 mars dernier dans une décision du 16 novembre.

Les griefs « ont tous été jugés sans fondement », rapporte le communiqué de presse. Selon le compte de soutien, le tribunal administratif aurait également condamné Aymeric Mahiet à « une amende de 1 000 euros ». Dans ce même communiqué l'édile pisciais s'est réjoui : « C'est la preuve que la justice veut donner une bonne leçon à ce genre d'individu procédurier qui entrave le bon fonctionnement de la démocratie locale, en n'ayant à l'esprit que leur intérêt propre et non celui des citoyens. » ■

Lors du conseil municipal du 26 novembre, la municipalité limayenne a adopté une délibération « afin de surseoir, sur son territoire, à toute autorisation d'implantation ou d'allumage d'antennes liées à la technologie 5G », explique la Ville dans un communiqué de presse.

La Ville explique sa position en s'appuyant sur les conclusions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), saisie pour enquêter sur les effets de la 5G et soulignant en octobre 2019 « un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences concernées ».

Les conclusions de cette enquête sont attendues pour la fin 2021. « Cette délibération prend effet au moins jusqu'à la publication des conclusions du rapport de l'Anses, détaille la Ville. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens afin d'interdire l'installation de nouvelles antennes relais liées au déploiement ou à l'expérimentation de la technologie 5G. » Mais *Le Parisien* fait remarquer qu'il s'agit d'une opposition symbolique : « Les villes ne disposent en effet pas du pouvoir de bloquer l'installation de cette technologie sur leur territoire et les entreprises de téléphonie n'ont aucune demande à effectuer. » ■

Deluxe

LA SÉLECTION PRESTIGE !

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE NOS SUPERMARCHÉS SUR LIDL.FR

Année 2020 - Photo non contractuelle - Sauf erreurs typographiques - LIDL RCS Créteil 343 262 622 - Imprimé en U.E.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR

YVELINES

Cette année, pas de porte-à-porte pour les pompiers

La crise sanitaire a eu raison de la traditionnelle vente des calendriers des pompiers. À la place, les soldats du feu ont lancé une campagne de dons.

■ KEVIN LELONG

Les pompiers yvelinois ne sonneront pas chez les particuliers, comme c'est de tradition en fin d'année, pour proposer leurs calendriers. La distribution, organisée par les amicales des sapeurs-pompiers, a été définitivement annulée au vu des contextes sanitaire et sécuritaire actuels. Pour continuer d'alimenter leurs œuvres sociales, les soldats du feu ont lancé une campagne de collecte en ligne.

« C'est une décision qu'on a mûrie après l'annonce du second confinement », explique de ce choix le Lieutenant-colonel Bertrand Douville, qui préside l'Union départementale des Sapeurs-pompiers des Yvelines. Pour eux, cette décision est lourde de conséquences puisqu'ils avaient déjà investi dans du matériel d'hygiène en vue de distribuer sereinement leurs calendriers.

« En septembre, nous avons acheté des masques personnalisés, équipé nos 3000 pompiers de gel hydroalcoolique et de cartes professionnelles pour sécuriser la collecte, détaille Bertrand Douville. Après, je pense que cette posture est plus exemplaire vis-à-vis de la population. »

En principe, la vente de calendriers devait se tenir du 1^{er} novembre jusqu'à la fin janvier. Elle se fera finalement en ligne sur le site www.sdis78.fr. Les dons par chèque sont également possibles. Pour autant, ce dispositif de repli risque de creuser un trou dans la caisse des œuvres sociales des pompiers. « On n'aura jamais, à l'échelon du département, les mêmes résultats que la collecte physique en porte-à-porte », estime le lieutenant-colonel Douville.

Les dons récoltés permettent notamment d'améliorer les conditions de travail dans les casernes et de soutenir les familles de pompiers en difficulté. De même, ils participent au financement de l'Oeuvre des pupilles et orphelins de sapeurs-pompiers qui vise à soutenir les familles endeuillées. « C'est une œuvre d'utilité publique qui s'occupe d'un peu plus de 1200 orphelins de sapeurs-pompiers, précise Bertrand Douville. Sur le département on doit avoir huit familles concernées. »

Si le lieutenant indique que des points de collecte physiques « pourraient être installés, d'ici janvier » dans certains lieux publics, il appelle néanmoins à la vigilance de la population sur le démarchage malveillant à domicile, symptomatique de cette période.



Sachant que les vrais soldats du feu n'assureront pas de porte-à-porte, cette année, il sera plus simple de démasquer les faux-pompiers qui vendent des calendriers.

■ EN BREF

MORAINVILLIERS

Pour être accessible aux handicapés, la mairie prévoit de déménager

L'équipe municipale souhaite acquérir la propriété de l'association des Petits frères des pauvres. Selon l'édile, Fabienne Devèze (LR), la vente est prévue « à la fin de l'année ».



Selon la maire Fabienne Devèze (LR), la propriété en cours d'acquisition pour un montant de « 1200 000 euros » est « intégralement accessible aux handicapés ».

Une acquisition sur le point d'être actée. Dans leur dernier bulletin municipal, les élus ont annoncé avoir signé, le 20 juillet, la promesse de vente pour acheter l'ancienne demeure seigneuriale et actuelle propriété de l'association des Petits frères des pauvres. Située au 57 Grande rue, elle hébergera la future mairie. « On était limité dans l'enveloppe [prévisionnelle des travaux de rénovation de la mairie actuelle] parce qu'il fallait que ce soit accessible aux handicapés », déclare l'édile Fabienne Devèze (LR) avant d'ajouter que la propriété en cours d'acquisition est, elle, « intégralement accessible aux handicapés ».

Avec cet achat, les travaux de rénovation de l'actuelle mairie sont suspendus. « On ne va pas dépenser inutilement [de l'argent] dans des travaux de rénovation sur le bâtiment actuel alors qu'on va en changer », affirme la maire. La vente doit être finalisée « à la fin de l'année » pour un montant de « 1200 000 euros ».

Quant à l'actuelle mairie, elle accueillera probablement des enfants. « Nous avons sollicité le syndicat intercommunal pour qu'il y ait une extension de la halte-garderie et de la crèche et qu'il y ait un site sur Morainvilliers », précise l'édile. ■

Service collecte sélective



Durant le confinement, le service des collectes sélectives s'effectue grâce au soutien de la Communauté Urbaine.

Les déchèteries publiques restent également ouvertes selon les conditions particulières mises en place.

Retrouvez toutes les informations sur www.gpseo.fr



33, rue Gustave Eiffel - Z.I. des Marceaux 78710 ROSNY-SUR-SEINE

■ EN BREF

VILLENES-SUR-SEINE

Une convention de permaculture pour désenclaver les poubelles

Depuis le 20 octobre, date de signature de la convention, plus de « 24 camions » de déchets verts ont été récupérés par l'association environnementale Villennes initiatives et écologie (VIE).



Pendant quatre ans, l'association Villennes Initiatives et Écologies (VIE) exploitera une parcelle de 1 500 m² à l'intersection de l'avenue du général Charles de Gaulle et la RD 153.

Le 22 novembre, l'association environnementale Villennes initiatives et écologie (VIE) a présenté aux habitants, en direct sur YouTube, son projet de permaculture rendu possible grâce à la signature, le 20 octobre, d'une convention avec la Ville.

Concrètement, pendant quatre ans, l'association exploitera une parcelle de 1 500 m² à l'intersection de l'avenue du général Charles de Gaulle et la RD 153, à l'entrée de ville, du côté de l'A 13. Les membres de l'association espèrent que le projet permettra de vider les poubelles d'ordures ménagères en déchets verts.

« On s'est aperçu qu'il y avait un volume très important de végétaux qui partait dans les poubelles », déplore le porteur du projet, Francis Dournel, après que le trésorier Rémy Ethève ait rappelé que les végétaux jetés dans des poubelles non prévues à cet effet « sont tout simplement brûlés avec les autres déchets ».

L'association invite donc à venir déposer des épluchures, feuilles et autres branchages, à l'exception des résineux, dans les composteurs-collecteurs situés sur la parcelle. Au total, selon Francis Dournel, depuis le 20 octobre, plus de « 24 camions » de déchets verts ont été récupérés. ■

YVELINES

Les Lions club restent mobilisés durant la crise sanitaire

Numéro vert de solidarité, dons, collectes alimentaires, ... les clubs de services yvelinois restent actifs durant la pandémie et le confinement.

Continuer d'agir même pendant la crise sanitaire. Depuis mi-novembre, les Lions club de l'Ouest francilien ont mis en place un numéro vert au 0 805 38 38 12 « pour aider les particuliers, les associations » à lutter contre la deuxième vague, explique le communiqué de presse. Cette plateforme téléphonique apporte un soutien « d'ordre social, logistique, administratif ou matériel » et est ouverte de 9 h à 20 h, du lundi au samedi.

À Mantes-la-Jolie, le Lions club a aidé, par des dons de 5 000 euros, deux associations, Handi Val-de-Seine et l'Ifep, respectivement pour « la création d'une salle Snoezelen au profit de personnes atteintes de troubles du spectre autistique » et pour la gestion d'appartement-relais sur le Mantois au profit des femmes victimes de violences conjugales, souligne-t-il dans un communiqué. Le 27 novembre « à l'occasion de la collecte pour la banque alimentaire, le Lions club [...] a fait un achat de produits alimentaires de première nécessité d'une valeur de 1 000 euros » permettant de remettre à la Croix-rouge de Houdan 1,5 tonne de produits. ■

MANTES-LA-JOLIE

Les syndicalistes rendent hommage à la sécurité sociale

À l'occasion des 75 ans de la sécurité sociale, l'union locale de la CGT a symboliquement renommé la rue Alix Combelle, où se trouvent les locaux de la CPAM, en « place Ambroise Croizat ».

Ministre du travail entre 1945 et 1947, Ambroise Croizat est l'une des grandes figures de la création de la sécurité sociale en octobre 1945. Près de 75 ans, plus tard, ce mercredi 2 décembre, l'union locale de la CGT a symboliquement posé une plaque à son nom devant l'antenne mantaise de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), située dans le quartier du Val Fourré.

« Au départ, c'était une initiative des retraités », explique Thierry Hoopley, le secrétaire de l'union locale. Ce sont des gens qui sont un peu plus avancés dans la reconnaissance car ils savent d'où l'on vient. Maintenant

où on va, ça on ne sait pas encore, c'est pourquoi il faut continuer de se battre pour ça. »

Dans ce combat, la CGT s'oppose farouchement au « forfait urgences » inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ce dernier prévoit l'instauration d'une participation forfaitaire aux patients des urgences dont le passage n'amène pas d'hospitalisation afin de désengorger les hôpitaux. « Cela risque d'accentuer le renoncement aux soins », estime un militant. Des rassemblements similaires ont eu lieu, lundi 1^{er} décembre à Poissy et jeudi 3 décembre aux Mureaux. ■



Une cinquantaine de militants étaient réunis, ce mercredi 2 décembre, devant les locaux de la CPAM de Mantes-la-Jolie.



MARKETPLACE 100% VERNOLIENNE
RETROUVEZ TOUS VOS COMMERÇANTS
À 2 CLICS DE CHEZ VOUS

J'ACHÈTE MALIN,
J'ACHÈTE VERNOLIE



Rendez-vous sur
monpaniervernolien.fr

Plus d'infos ? Contactez-nous !

Facebook @VerneuilSurSeine Twitter @VilledeVerneuil Instagram @verneuil.sur.seine
www ville-verneuil-sur-seine.fr Email monpaniervernolien@ville-verneuil-sur-seine.fr



Situé au Pecq, VISIO, le centre de pilotage à 360°
des services d'eau et d'assainissement, c'est :

+ de performance + de réactivité + de sécurité
+ de service + de données partagées

au service des collectivités et des usagers



VISIO

 **suez**

UNE VISION 360° DE VOTRE SERVICE

FAITS DIVERS SECURITE

■ KEVIN LELONG

VERNEUIL- SUR-SEINE

Alerte après la découverte d'une fissure au gymnase François Pons

Après que ses services aient découvert, mardi 1^{er} décembre, une fissure dans un mur du gymnase, le maire, Fabien Aufrechter a fermé le complexe qui supporte la piscine.



« C'est une fissure d'environ six centimètres qui laisse présager une fragilisation du bâtiment », explique le maire Fabien Aufrechter (LREM).

« Au vu du risque que cela peut présenter, j'ai pris cette décision par mesure de précaution », lance le maire, Fabien Aufrechter (LREM) qui a dû prendre, ce vendredi 4 décembre, un arrêté de fermeture pour risque d'effondrement. Le bâtiment ciblé : le complexe François Pons, un équipement abritant la piscine de la ville ainsi qu'un gymnase utilisé habituellement par les associations sportives et par la municipalité elle-même pour réunir le conseil municipal. Pour autant, l'édile précise « qu'avec la période actuelle, l'équipement n'était plus utilisé depuis plusieurs semaines ».

Des étais en métal, installés

Cet arrêté fait suite à la découverte, trois jours plus tôt par les services techniques de la Ville, d'une inquiétante fissure dans l'un des murs du bâtiment, vieux d'une vingtaine d'années. « C'est une fissure d'environ six centimètres qui laisse présager une fragilisation du bâtiment », explique l'édile vernolien, indiquant que celle-ci se situe au niveau du mur qui supporte notamment les gradins du gymnase.

Des étais en métal ont été installés en attendant le constat « d'un expert » ainsi que la visite de sécurité qui doit avoir lieu le mardi 15 décembre. Le complexe restera fermé « jusqu'à nouvel ordre ».

POISSY

Plus d'un kilo de cannabis saisi, neuf personnes interpellées

Neuf personnes ont été interpellées entre le lundi 30 novembre et le mardi 1^{er} décembre dans le cadre du démantèlement d'un trafic de stupéfiants dans le quartier Beauregard.

Cet important réseau de trafic de stupéfiants irriguait le quartier Beauregard. Le lundi 30 novembre, la police a mené une opération dans les communes de Poissy et de Versailles conduisant à l'interpellation de sept personnes. Deux autres ont été appréhendées dès le lendemain.

La tête de réseau trahie par ses empreintes

Les investigations préalables de la police avaient permis d'identifier le revendeur « attiré » de ce trafic. « Ses empreintes ont été recueillies sur les lieux des transactions », explique une source policière. Au total, environ 1,5 kg de résine de cannabis et 1340 euros ont été saisis aux cours des différentes perquisitions. « Mis à part le dealer attiré, tous ont reconnu leur implication », rapporte une source proche du dossier. Des six personnes mises en examen le 2 décembre, trois ont été écrouées à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy en attendant leur jugement. Deux autres ont été présentées au juge des enfants et un dernier a été libéré. ■

LES MUREAUX

Deux enfants pris au piège dans un incendie

Un incendie s'est déclaré dans un appartement, situé rue des Bougimonts, dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 décembre. Deux enfants ont été blessés dont l'une gravement brûlée.

Il est environ 4h20, dans la nuit du samedi 5 au dimanche 6 décembre, lorsque le feu s'empare d'un appartement situé rue des Bougimonts. À l'intérieur, deux enfants, âgés de 10 et 12 ans, sont seuls puisque leur mère, infirmière, travaille de nuit.

Le fils aîné, âgé de 12 ans, a sauté par la fenêtre du deuxième étage avant l'arrivée des pompiers. « Des voisins avaient installé un matelas pour le réceptionner », rapportent les secours. Néanmoins, le jeune garçon

se blesse à la cheville. Sa sœur, en revanche, a été sortie de l'appartement inconsciente par les soldats du feu. « Elle présentait de graves brûlures sur le corps », rapporte une source policière. Intoxiquée par les fumées, la fillette de 10 ans a été intubée avant d'être transportée à l'hôpital Trousseau à Paris (XII^e) avec un pronostic vital engagé. À 7h, les 35 pompiers déployés tentaient toujours de maîtriser l'incendie qui a entièrement détruit l'appartement et dont les causes restent inconnues. ■

POISSY

Une fillette percutée par un chauffard

Une petite fille de 9 ans, a été percutée par une voiture ce vendredi 4 décembre, avenue de la Maladrerie. Malgré son délit de fuite, le chauffard a finalement été interpellé.

Ce vendredi 4 décembre, aux alentours de 17h, une enfant de 9 ans a été renversée par une voiture, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie et de la rue Pascal.

D'après les constatations de la police, la fillette traversait un passage piéton quand elle a été percutée par le conducteur d'une Opel Zafira. Ce dernier a pris la fuite en laissant la fillette blessée sur la chaussée. « La victime présente une suspicion

de fractures du fémur », rapporte une source proche des secours.

Après l'accident, un appel à témoins a été lancé par la police municipale. « Grâce à la vigilance des voisins, au travail des opérateurs de la vidéoprotection et à l'efficacité de la police municipale et nationale, le chauffard de l'accident de ce vendredi a été interpellé », révèle le maire, Karl Olive (DVD), dimanche 6 décembre sur sa page Facebook. ■



CENTRE MEDICO SOCIAL DU LAC



Cardiologie

Tél. : 01 30 94 89 62

Gastro-Entérologue

Tél. : 01 30 63 00 55

Chirurgien Plasticien

Tél. : 06 78 91 88 83

Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Viscéral

Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Urologue

Tél. : 01 30 94 89 62

Tél. : 07 67 27 20 17

Ophthalmologue

Tél. : 01 30 33 09 90

Tél. : 01 30 92 30 94

Endocrinologue-Diabétologue

Tél. : 01 34 77 08 91

Pédiatre-Expertise Médicale

Tél. : 01 30 92 60 94

Tél. : 01 34 78 50 01

Expertise Médicale

Tél. : 01 34 77 18 18

Médecin Généraliste consultations

non programmées

Tél. : 01 30 94 89 50

Néphrologue

Tél. : 01 30 94 89 59

Rhumatologue

Tél. : 01 30 94 89 79

Tél. : 09 86 48 87 58

Centre de Radiologie

Échographie-Mammographie

Tél. : 01 30 94 89 89

Centre agréé de dépistage du cancer du sein

Cabinet Dentaire

Tél. : 01 34 77 56 20

Diététicienne - Nutritionniste

Tél. : 01 30 63 04 86

Infirmiers Diplômés d'État

Tél. : 01 30 94 35 43

Ostéopathe

Tél. : 06 43 24 36 86

Orthophoniste

Tél. : 09 82 60 56 92



ENSEMBLE, REMPLISSONS LE PANIER DE CEUX QUI NE PEUVENT PAS LE FAIRE.

LE 9 DÉCEMBRE

PARTICIPEZ À LA GRANDE COLLECTE
AU PROFIT DES BANQUES ALIMENTAIRES.
POUR CHAQUE DON, E.LECLERC
S'ENGAGE À DOUBLER LE POIDS
DES DENRÉES RÉCOLTÉES.



**Banques
Alimentaires**



SPORT
CULTURE

■ CELINE CRESPIN

Des souvenirs d'enfance qui, comme chaque année, reviennent en mémoire. Nul doute, il s'agit bien d'une des caractéristiques de la magie de Noël. Alors que le contexte sanitaire n'est pas propice au partage, plusieurs communes de vallée de Seine ont néanmoins décidé de la célébrer. C'est pourquoi elles proposent à leurs administrés de participer gratuitement à un concours d'illuminations sur le thème de Noël. *La Gazette* en a sélectionné quelques unes.

À Epône, l'événement se divise en deux catégories selon si le participant habite une maison ou un appartement. Si les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 décembre via le site de la Ville, epone.fr, le jury communal est, quant à lui, attendu du 4 au 10 janvier prochain. Pour lui permettre de rendre son évaluation tout en contribuant à illuminer la ville, les décorations doivent être visibles depuis la rue de 18h à 21h. Selon un communiqué du 30 novembre, les plus belles permettront à leurs propriétaires de remporter « des cartes cadeaux jusqu'à 100 euros ». L'esprit de Noël promouvant la solidarité,

VALLEE DE SEINE

Un concours d'illuminations pour fêter la magie de Noël

À l'approche de Noël, boules et guirlandes fleurissent dans les jardins et sur les balcons. Comme chaque année, plusieurs villes organisent donc des concours d'illuminations.



L'esprit de Noël promouvant la solidarité, les récompenses proposées par la ville d'Epône ont été conçues avec les commerçants locaux pour leur apporter « un soutien » financier en cette période de crise sanitaire et économique.

ces récompenses ont été conçues avec les commerçants locaux pour leur apporter « un soutien » financier en cette période de crise sanitaire et économique.

Les commerçants de Poissy peuvent, comme les particuliers, participer au concours d'illuminations proposé par la Ville. Bien que la date du jury ne soit pas mentionnée, les bulletins de participation sont à retourner avant le 21 décembre. Téléchargeable sur le site de la municipalité, ville-poissy.fr, ils doivent être renvoyés par courriel à l'adresse evenement@ville-poissy.fr. Pour plus d'informations, il est possible de téléphoner au 01 30 22 55 81. Du côté de Flins-sur-Seine, un tel évé-

nement est aussi prévu. Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie avant le 15 décembre. Alors que la nature des lots n'est pas connue, le site internet de la Ville, flinssur-seine.fr, indique que de « nombreuses récompenses » sont en jeu.

La nature des gains n'est également pas connue à Triel-sur-Seine. Le site de la Ville, triel-sur-seine.fr, mentionne juste que « les plus belles décorations seront récompensées par un jury ». Installées sur le domaine privé, elles doivent être « visibles depuis la rue de 17h à 20h ». Bien que le concours ait lieu jusqu'au 3 janvier, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 décembre sur le site de la Ville. ■

VOLLEY-BALL

CAJVB : Les hommes s'inclinent à domicile

Le 5 décembre, l'équipe masculine du CAJVB évoluant en Élite, a subi une défaite à domicile, 2 sets à 3, face à une solide équipe d'Avignon.

La journée du samedi 5 décembre n'a pas souri aux hommes du CAJVB évoluant en Élite. Privée de son public en raison du contexte sanitaire, l'équipe n'est pas parvenue à dominer le club avignonnais (Vaucluse). Les spectateurs, qui ont assisté à la retransmission du match en direct via la page Facebook du CAJVB, l'ont ainsi vu s'incliner à domicile 2 sets à 3.

néanmoins fait surprendre durant les deux sets suivants dans lesquels ils ont concédé l'avantage sur les scores respectifs de 16 à 25 et de 23 à 25. Leur victoire à la quatrième manche 25 à 21 ne change pas l'issue de la rencontre. Au set suivant, ils ont à nouveau été dominés par leurs adversaires et se sont inclinés 13 à 15.

À l'issue de cette défaite, le CAJVB comptabilise huit points. Il se classe donc à la septième position du classement du groupe B du championnat national. Le lundi 7 décembre, la prochaine rencontre du CAJVB n'était pas confirmée sur le site de la Fédération française de volley-ball, ffvb.org. ■

Retransmission du match en direct

La rencontre avait pourtant bien commencé pour le club de vallée de Seine, puisque les hommes du CAJVB ont remporté la première manche 25 à 22. Ils se sont

ANDRESY

Un concert gratuit depuis chez soi

Alors que la saison culturelle est perturbée par l'épidémie de Covid-19, la ville d'Andrésy propose au public d'assister gratuitement, mercredi 9 décembre, à 19h30, à la retransmission en direct du concert de rock et folk du groupe Pastobal, qui aura lieu à l'espace culturel Julien Green. Fondé en 2012,

le groupe, qui écrit lui-même ses propres chansons, s'est notamment fait connaître grâce à ses thèmes engagés. Pour assister à l'événement, les personnes intéressées n'auront qu'à se connecter sur la page Facebook de l'espace culturel, @EspaceJulienGreen, à l'heure du concert. ■



CITALLIOS
PROXIMITÉ & EXPERTISES

À Poissy, vivez des instants uniques au cœur d'un parc !



- > Une **situation idéale** proche du centre-ville.
- > Des appartements **du studio au 5 pièces duplex**.
- > Des **balcons et de grandes terrasses plein ciel**.
- > Des **vues remarquables** sur le parc et le château.

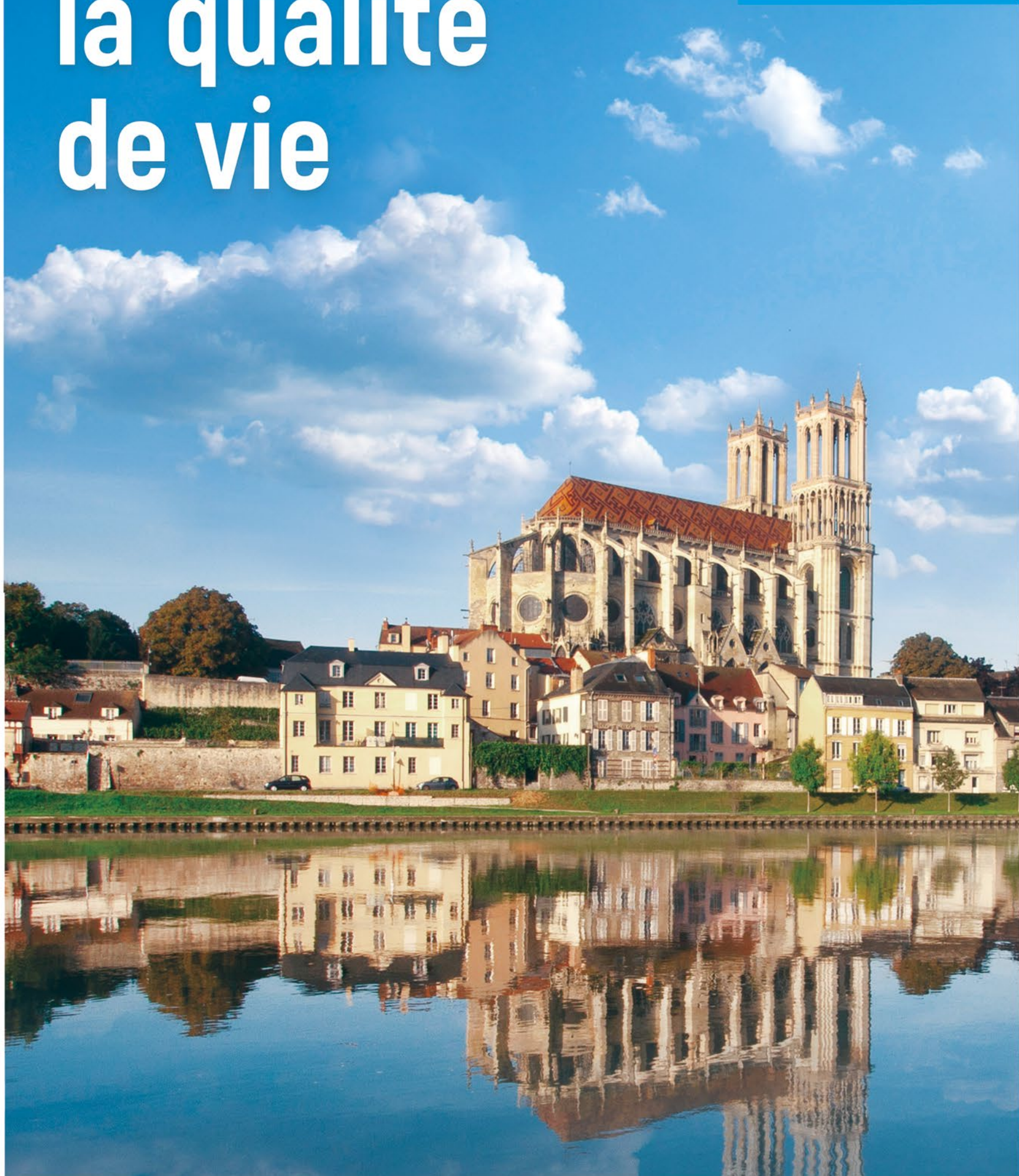
Renseignez-vous dès aujourd'hui sur

instantsnature.nexity.fr

0 800 11 06 95

Service gratuit
+ prix appel

Pariez sur la qualité de vie



Mantes-la-Jolie à seulement
30 minutes de **Paris**

manteslajolie.fr



En cette période de crise sanitaire, **La Gazette** vous met à disposition deux attestations de déplacement dérogatoire à découper et à remplir pour faciliter vos déplacements.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- ☐ 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

- ☐ 2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

- ☐ 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

- ☐ 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

- ☐ 5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

- ☐ 6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

- ☐ 7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

- ☐ 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

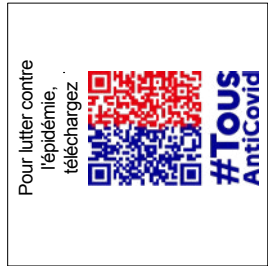
- ☐ 9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- ☐ 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

- ☐ 2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

- ☐ 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

- ☐ 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

- ☐ 5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

- ☐ 6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

- ☐ 7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

- ☐ 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

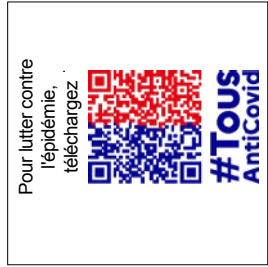
- ☐ 9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



LE MORNING

Un polar made in France à découvrir...

Dans *le Morning*, Mallaury a reçu Monique Blondel, l'auteure du polar *Tiffany*, sorti il y a un an. Au micro de LFM, l'invitée est revenue sur son parcours personnel et professionnel l'ayant conduit à écrire ce roman.



En parallèle de sa vie d'auteure, Monique Blondel a également une vie riche en activités. Depuis cinq ans, elle apporte son aide et enseigne le français en tant que bénévole à Mantes-la-Jolie.

En raison du contexte sanitaire, la promotion du roman *Tiffany*, écrit par Monique Blondel, n'a pas été simple. Malgré tout, l'auteure est venue présenter son polar qui s'inscrit dans la lignée des classiques du genre au micro de LFM dans *le Morning*, présenté par Mallaury. D'entrée de jeu, le lecteur découvre le personnage

de Cathleen. Cette jeune correspondante de presse se lance dans une enquête journalistique, suite à une découverte macabre.

Cet ouvrage est le résultat du goût de l'auteure pour les romans policiers mais aussi de sa vie et de sa jeunesse. Monique Blondel a effectivement eu une enfance

peu conventionnelle puisqu'elle a été au contact de civilisations différentes qui ont créé chez elle différentes vocations dont elle en fera ses métiers. D'abord institutrice, elle s'est ensuite tournée, un peu par hasard, vers le journalisme. Cette dernière profession ne l'a jamais déçue.

En parallèle de sa vie d'auteure, Monique Blondel a également une vie riche en activités. Elle donne effectivement des cours de français à celles et ceux qui en auraient besoin. C'est ainsi que, depuis cinq ans, elle apporte son aide et enseigne en tant que bénévole à l'espace culturel multimédia Le Chaplin, situé place Mendès-France, à Mantes-la-Jolie. Du fait de son expérience en tant qu'ancienne institutrice, Monique Blondel met donc ses compétences au service de son public, non seulement pour leur apprendre le français, mais surtout pour qu'ils retrouvent confiance en eux. En effet, beaucoup l'ont souvent perdue. « *Mon véritable travail c'est de leur répéter que ce ne sont pas des imbéciles* », déclare Monique Blondel. ■

Le Morning est une émission présentée par Mallaury. Elle s'écoute tous les matins, de 6h30 à 9h30, sur LFM Radio au 95.5 FM. L'émission est aussi disponible sur internet à l'adresse lfm-radio.com.

ETAT ET CIVILS

Le combat se poursuit pour lutter contre les violences faites aux femmes

Les violences conjugales ne cessent d'augmenter en France et notamment depuis la crise sanitaire. Quelles solutions se présentent aux femmes ?

En 2019, les signalements pour violences conjugales étaient déjà en hausse de 16 % par rapport à l'année précédente. Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas arrangé la situation. Il est, au contraire, un facteur aggravant pour les victimes puisqu'elles sont majoritairement confinées avec leurs agresseurs.

Marine Bernard, présidente de l'association Le Chemin 78 permet justement à ces femmes de reprendre confiance en elles tout en les accompagnant d'un point de vue juridique. « *Nous ne sommes pas là pour les forcer à porter plainte, elles doivent le faire d'elles-mêmes, mais on les accompagne dans leurs démarches afin qu'elles sachent qu'elles ne sont pas toutes seules* », déclare-t-elle.

La situation dans laquelle se retrouvent les femmes victimes de violences conjugales, Yasmine, 32 ans, l'a déjà vécue. Cette habitante de Boulogne et chargée d'accueil de profession, a néanmoins réussi à y faire face. « *[C'est] grâce à ma meilleure amie qui m'a mise devant un miroir, confie-t-elle. Je me suis rendue compte que je ne pouvais pas continuer comme cela et qu'il fallait que je réagisse. Depuis je me sens beaucoup mieux et épanouie.* » ■

L'émission *État et Civils*, présentée par Nicolas Boraschi, est en direct chaque mercredi de 11h à 11h30. Retrouvez les émissions sur le site lfm-radio.com.



Marine Bernard est la présidente de l'association Le Chemin 78 qui accompagne les femmes victimes de violences conjugales, qu'elles soient morales ou physiques.

JEUX

QUI APPAIRE CHAQUE ?

Comment ça marche ?

Il s'agit à chaque fois d'appairer 2 mots associant le sens ou double sens de chacun d'eux afin d'en découvrir un troisième. Les mots ainsi trouvés sont appairés à leur tour, et ainsi de suite. Le but final est la découverte du mot central.

Synonyme : mot de même signification ou de sens proche.

Mots « additifs » : (non synonymes) mots qui accompagnent les mots appairés. exemple : « *lave* » main et main « *verte* ».

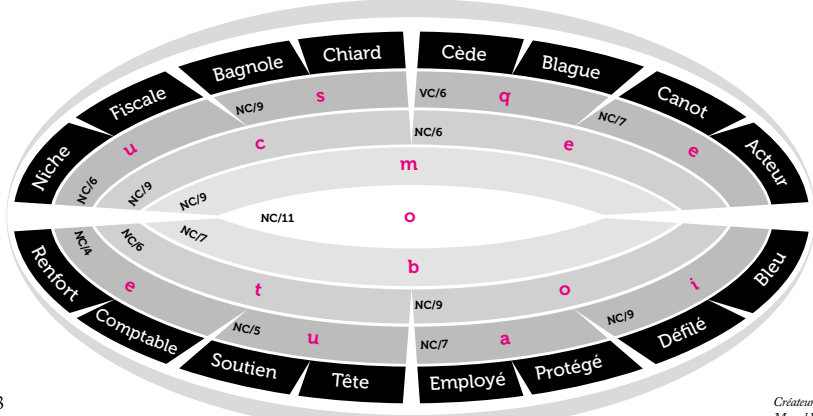
Lexique :

VI > verbe infinitif. VC > verbe conjugué. PP > participe passé. NC > nom commun. NP > nom propre. Pré > préposition.

SU > Surnom. AJ > adjectif. AV > adverbe. PR > pronom. CH > chiffre. PT > participe présent. EX > exclamation.

-Un p ajouté est l'indication du pluriel. Le chiffre indique le nombre de lettres composant le mot à trouver.

-La lettre prédisposée dans les cases est toujours la quatrième lettre du mot à trouver.



N°043

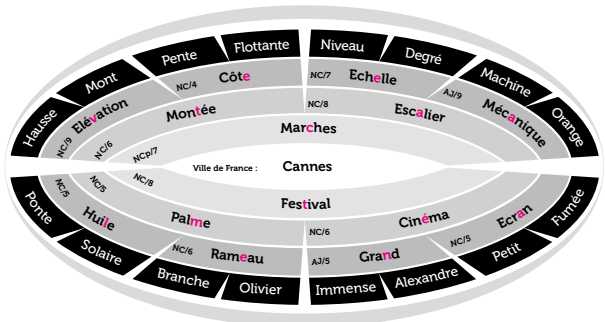
Créateur/éditeur :
Marcel PASQUE,
Mantes-la-Ville

En trouvant les trois mots centraux, vous avez la possibilité de remporter un lot mis en jeu, à l'issue de cycle de 8 semaines, par différents partenaires de vallée de Seine. Envoyez votre réponse à marcel.pasque@orange.fr avant le 14 décembre midi.

Les bonnes réponses hebdomadaires seront additionnées pour décider du gagnant à l'issue de chacun des cycles de 8 semaines.

Un gagnant ne peut l'être 2 fois de suite.

Solution du n°103 Ville de France de La Gazette en Yvelines n°233 du 2 décembre 2020 :

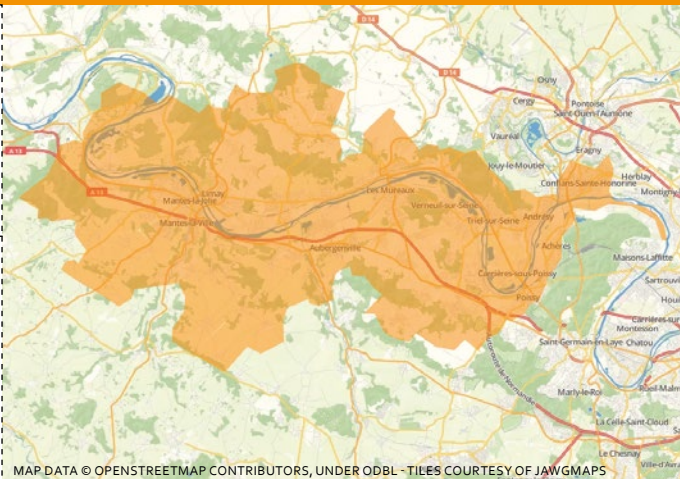


La Gazette en Yvelines

L'actualité locale de la vallée de Seine, de Rosny-sur-Seine à Achères en passant par chez vous !

Vous avez une information à nous transmettre ?
Un événement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr



9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

■ Directeur de la publication, éditeur : Lahbib Eddaoudi - le@lagazette-yvelines.fr ■
Rédactrice en chef, actualités : Lucile Giroussens - lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr ■
Actualités, faits divers : Kevin Lelong - kevin.lelong@lagazette-yvelines.fr ■ Actualités, culture, sport : Céline Crespin - celine.crespin@lagazette-yvelines.fr ■ Publicité : Lahbib Eddaoudi - le@lagazette-yvelines.fr ■ Mise en page : Lucas Barbara - maquette@lagazette-yvelines.fr ■ Imprimeur : Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 12-2020 - 60 000 exemplaires
Edité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

Mon Département à portée de clic!



- AUTONOMIE
- COLLÈGES
- LOGEMENT
- HANDICAP
- ENFANCE & FAMILLE
- INSERTION
- SANTÉ

**Votre Département vous propose
un accès rapide à l'ensemble
des aides et dispositifs
qui vous concernent sur :**

78-92.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine